

Présidence du Conseil Départemental du Val d'Oise

Cergy, le 12 Avril 2021

Communiqué de presse

**SEANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 12 AVRIL**

Les élus du Conseil départemental du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente ce lundi 12 avril 2021 et ont délibéré sur 39 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- **273 613,23 €** consacrés aux aides départementales de 8 communes pour leurs projets de réaménagement, rénovation et sécurisation de la voirie,
- **107 332,79 €** attribués à la commune de Vétheuil pour l'aménagement et l'embellissement de la Place de la Mairie,
- **23 000 €** en faveur de la musique pour soutenir la résidence musicale de l'artiste valdoisien Sylvain Daniel, en partenariat avec le théâtre de Cormeilles-en-Parisis, l'Espace Michel Berger de Sannois, et l'association à "Qui le Tour" à Ecoen,
- **21 089 €** consacrés aux aides départementales aux communes de Vauréal et d'Herblay-sur-Seine dans le secteur de la sécurité,
- **5 733,9 €** attribués à l'exploitation agricole SCEA Mancheron à Fontenay-en-Parisis pour l'achat de matériel.

Le chiffre du jour :

200 000 €, le montant total de l'aide départementale alloué à la commune d'Osny pour les travaux de restauration du château de Grouchy.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-12 – Aides départementales à la commune de Luzarches dans le secteur de l'environnement. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 3 240 € à la commune de Luzarches pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en place à l'entrée des chemins d'une barrière pivotante en bois limitant l'accès des véhicules sur les lieux de dépôts.

2-13 – Aides départementales aux communes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement – 28 286 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 19 086 € au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Montsoult pour la réalisation de travaux de rebouchage des forages de Moiselles et de Montsoult afin de protéger la nappe face aux risques de pollution, d'accident ou de malveillance.
- 9 200 € à la commune de Wy-dit-Joli-Village pour la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

2-14 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la voirie – 273 613,23 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 45 589,06 € à la commune d'Epinay-Champlâtreux pour des travaux de réfection et de sécurisation de la voirie de l'ancienne RN 16. Il s'agit d'installer deux bornes escamotables, un double feu bicolore à leds et de créer des bordures en vue de réduire la chaussée.
- 55 000 € à la commune d'Herblay-sur-Seine pour des travaux de requalification du chemin de Pontoise, entre son carrefour avec le chemin des Boeufs et la rue des Noisetiers. Il s'agit de réaliser des aménagements pour ralentir la vitesse de circulation des véhicules et créer un carrefour à feux à l'intersection du chemin de Pontoise et du chemin des Boeufs. Il est également prévu de créer un aménagement cyclable et un cheminement piéton sur le chemin de Pontoise côté Herblay-sur-Seine.
- 8 908,10 € à la commune de Sannois pour des travaux d'aménagement de sécurité rue du Clos du Bois - angle rue du Bel Air afin de sécuriser les piétons et éviter le stationnement abusif et dangereux. Il s'agit de mettre en œuvre deux passages piétons "Personne à Mobilité Réduite (PMR)" pour permettre aux usagers de circuler en sécurité sur la chaussée, d'améliorer l'espace public destiné aux piétons et de poser 46 bordures en béton, type "Bordure de Protection à Double Effet (BPDE)", en vue d'empêcher le stationnement et de protéger les piétons.
- 45 000 € à la commune de Vigny pour des travaux de réfection de voirie de l'impasse Cardinale, de l'allée du Bois Ribot, et de la sente Fontaine aux Malades afin de redimensionner et profiler les trottoirs pour leur accessibilité. Il s'agit également de rénover la chaussée tout en créant une bande de circulation piétonne.

- 37 812,54 € à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine pour des travaux d'entretien et de réfection de voirie intercommunale au regard de leur état de dégradation avancée et accidentogène, sur les communes de Buhy, Magny-en-Vexin, La Roche-Guyon et Omerville. Il s'agit de raboter la chaussée sur une profondeur de 6 cm, de poser des caniveaux en béton et de procéder à la réfection de la couche de roulement.
- 39 123,76 € à la commune de l'Isle-Adam pour des travaux de sécurisation des abords de l'école Albert Camus et de réaménagement du parking attenant. Il s'agit d'améliorer la sécurité des personnes et notamment des enfants aux abords directs de l'établissement scolaire. Ces travaux prévoient la reprise du revêtement et de la structure de chaussée, ainsi que la matérialisation des places de stationnement pour la réalisation d'aménagement permettant de réduire la vitesse dans cette zone urbaine.
- 10 238,82 € à la commune de Luzarches pour des travaux de sécurisation des abords de l'école privée de L'Espérance sur l'avenue du Maréchal Joffre, en implantant des ralentisseurs, en positionnant la signalisation correspondante et en aménageant un passage piéton.
- 31 940,95 € à la commune de Saint-Leu-la-Forêt pour des travaux de sécurisation aux abords des groupes scolaire Marie Curie (Rue de Verdun) et Jacques Prévert (Rue des Fontenelles). Ces deux rues sont très empruntées puisqu'elles accueillent respectivement l'entrée des groupes scolaire Marie Curie et Jacques Prévert. Il s'agit d'améliorer et sécuriser les abords de ces établissements scolaires par la création d'un plateau surélevé avec traversée piétonne éclairée, le renforcement de la signalisation par un dispositif dynamique indiquant la présence d'enfants, le réaménagement du stationnement visant à réduire les pratiques sauvages notamment aux heures d'entrée et de sortie des élèves, ainsi que la mise aux normes de trottoirs pour la circulation des personnes à mobilité réduite et visant également à faciliter la circulation des poussettes. Une voie douce dédiée aux vélos, s'inscrivant dans le plan vélo local, sera également aménagée, afin de permettre aux nombreux enfants de se rendre notamment au Collège Wanda Landowska situé à proximité de la rue de Verdun.

2-15 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la culture – 410 177 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 200 000 € à la commune d'Osny pour des travaux de restauration du château de Grouchy. Il s'agit de réaliser des travaux de restauration sur les façades, la terrasse Nord, la galerie Nord, et le colombier.
- 173 735 € à la commune de Gonesse pour des travaux de révision et de restauration des toitures du clocher, du haut cœur et du chevet de l'église Saint-Pierre - Saint-Paul.
- 21 000 € à la commune d'Ermont pour l'acquisition de matériel et mobilier culturel liée à la construction d'un nouveau conservatoire de musique, danse et théâtre.

- 8 910 € à la commune de Corneilles-en-Parisis pour l'installation d'une passerelle dans l'auditorium des "Studios 240". Cette installation permettra aux techniciens d'installer les décors et projecteurs en toute sécurité et de proposer une programmation nettement plus diversifiée.
- 3 120 € à la commune d'Ableiges pour la restauration du calvaire situé rue Schweitzer.
- 2 500 € à la commune de Pontoise pour l'acquisition d'une aquarelle de Camille Pissarro.
- 912 € à la commune de Santeuil pour la restauration de son Monument aux morts.

2-16 – Aide départementale à la commune d'Andilly dans le secteur de l'administration communale. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 3 840 € à la commune d'Andilly dans le cadre de la Gestion de la Relation à l'Usager (GRU). Il s'agit de faciliter l'inscription des familles aux services périscolaires (cantine, garderie et accueil de loisirs) et le pointage des enfants, pour générer des factures fiables et améliorer le recouvrement, via un logiciel informatique.

2-17 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la prévention et de la sécurité – 21 089 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 12 097 € à la commune de Vauréal pour installer et remplacer ses caméras par 13 nouvelles caméras plus performantes et mieux adaptées sur le quartier des Toupets afin de préserver la tranquillité publique.
- 8 992 € à la commune d'Herblay-sur-Seine pour des travaux d'aménagement de locaux qui permettront d'accueillir le nouveau poste de police municipale.

2-18 – Contrat Rural (COR) de la commune de Vétheuil. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 107 332,79 € à la commune de Vétheuil pour l'aménagement et l'embellissement de la Place de la Mairie. Il s'agit de créer un espace partagé de type "zone 20" prioritairement dédié aux piétons, d'aménager des quais pour les bus, de rendre piétonne la rue du Château, de réorganiser le stationnement en harmonie avec la composition générale, de réaménager l'entrée de la Mairie pour une meilleure lisibilité des parcours piétonniers, de mettre aux normes d'accessibilité les espaces publics et accentuer la présence du végétal.

DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-01 – Subventions 2021 à une exploitation agricole. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 5733,90 € à l'exploitation agricole SCEA Manchéron à Fontenay-en-Parisis, pour l'achat d'une butteuse-bineuse pour asperges et d'une dérouleuse pour film plastique biodégradable.

4-03 - Soutien à une résidence musicale. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 23 000 € à l'association DuNose Productions pour la mise en place d'une résidence musicale de l'artiste Sylvain Daniel. Il s'agit d'inviter le musicien Sylvain Daniel pour une deuxième résidence dans plusieurs lieux du département.

Sylvain Daniel est un bassiste et compositeur aux expériences et collaborations multiples, jazz, pop et électro. Valdoisien, l'artiste est sensibilisé au territoire et aux publics qui le composent. La résidence s'organisera autour de deux créations, le spectacle "Pauca Meae" d'après les Contemplations de Victor Hugo, et un spectacle à venir aux frontières du jazz et des musiques urbaines. Ces deux créations seront diffusées en partenariat avec le théâtre de Corneilles-en-Parisis, l'Espace Michel Berger de Sannois, et l'association à "Qui le Tour" à Ecouen.

ÉDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5-01 – Soutien à l'organisation de manifestations sportives – 5 100 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 3 500 € au Multiboxing Club de Persan pour l'organisation de la "Nuit des combattants", championnat d'Europe pro ISKA, le 29 mai 2021, à Persan.
- 1 600 € à L'Entente Agglomération Cergy-Pontoise Athlétisme (EACPA) pour l'organisation de la Course du Muguet, le 1er mai 2021, à Pontoise.

5-02 - Mise en œuvre de la politique de prévention spécialisée – 248 500 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 142 740 € à la commune de Gonesse.
- 105 760 € à Communauté d'agglomération Val-Parisis, au titre de l'intervention en prévention spécialisée sur la commune d'Ermont.

Contacts presse :

Guillaume TESSIER
Thomas TOLEDANO
thomas.toledano@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 34 14

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).